

Nancy, le 17 septembre 2021

Les inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux et les
Inspecteurs de l'éducation nationale du second degré
de langues vivantes

à

Mesdames et messieurs les professeurs de langues vivantes
S/C de madame ou monsieur le chef d'établissement

Partie commune

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le travail réalisé, ainsi que pour l'implication et la rigueur qui ont été mobilisées tout au long de l'année scolaire passée, marquée à nouveau par la crise sanitaire. Vous avez su faire preuve de réelles capacités d'adaptation, d'innovation et d'une grande conscience professionnelle pour accompagner l'ensemble des élèves dans leurs réussites. Votre expertise et votre implication ont contribué avec succès à la mise en œuvre des réformes : le nouveau lycée et la transformation de la voie professionnelle, dont les épreuves du Chef d'œuvre et du Grand Oral ont permis à de nombreux élèves de valoriser les compétences acquises au cours de leurs parcours de formation.

A la rentrée 2021, le nouveau projet académique, « *L'école sur tous les territoires* », décline trois axes prioritaires :

- **la réussite des élèves** notamment en développant leur ambition et en favorisant la persévérance scolaire ;
- **l'école pour tous** prenant en compte les besoins spécifiques de chaque élève et sur chaque territoire ;
- **l'accompagnement des personnels**, en déclinant partiellement le plan académique de formation à des échelles plus locales.



Dès septembre, une réflexion sera menée sur l'évaluation sous toutes ses formes, dans toutes les disciplines. Elle concernera :

- l'exploitation des évaluations nationales en classe de sixième, des tests de positionnement en seconde et première année de CAP ;
- l'accompagnement des équipes de professeurs pour développer et harmoniser les pratiques évaluatives, notamment dans le cadre du projet d'évaluation au lycée général et technologique ;
- la poursuite de l'évaluation des établissements.

Parce qu'elle est la clé de la réussite, la lecture est déclarée cette année grande cause nationale. L'enjeu est de fédérer l'ensemble des disciplines et partenaires pour soutenir l'accès de tous les élèves à la lecture sous toutes ses formes. Le travail que vous avez déjà bien engagé pour développer les compétences orales des élèves sera également poursuivi et enrichi à tous les niveaux. L'expérience de cette première session de juin 2021 permettra de prendre appui sur le réel et de conforter encore la place de l'oral aux examens (soutenance orale au Brevet, Grand oral et Chef d'œuvre).

La transmission, la compréhension et le respect des valeurs de la République constituent les piliers de l'Ecole et le creuset d'une culture humaniste : ces principes doivent s'incarner au quotidien et trouver leur place dans tous les enseignements. Conforter l'éducation de nos élèves à la connaissance, la compréhension et le respect de ces valeurs constituera donc l'un des enjeux forts de l'année scolaire qui s'ouvre.

Les corps d'inspection et les différents conseillers et délégués académiques vous accompagnent dans l'évolution de vos pratiques et de vos parcours professionnels.

Nous souhaitons à chacun et chacune une excellente année scolaire.

Les IA-IPR et les IEN2D de l'Académie de Nancy-Metz

LA CIRCULAIRE
DE RENTRÉE
2021 AU
BULLETIN
OFFICIEL

Circulaire de
rentrée 2021



Projet
académique
L'école sur tous
les territoires



La lecture :
grande cause
nationale



Le site
académique de
la Pédagogie



La Mission
Formation
MIFOR



La Cellule
CARDIE



La Délégation
au Numérique
DANE



L'Éducation au
Développement
Durable EDD



Services
Académiques
d'Information et
d'Orientation
SAIO- MLDS



L'Éducation
Artistique et
Culturelle DAAC

Partie disciplinaire – Langues vivantes étrangères et régionales

Les défis et les champs à investir sont nombreux en cette rentrée, et les langues vivantes y ont un rôle de premier plan à jouer. Si les dix-huit derniers mois ont entravé nombre de projets d'ouverture déjà initiés ou même seulement envisagés, voyons ensemble l'année à venir comme un départ possible vers des horizons multiples, stimulants et fédérateurs. La présidence française de l'Union européenne, qui débutera en janvier 2022, nous invite d'ores et déjà à imaginer des actions qui contribuent à aider nos élèves à s'élever, au sens propre, en tant que personnes et citoyens en devenir. Plus que jamais, l'enseignement des langues vivantes concourt à la rencontre avec l'Autre.

Le projet académique 2021-2025 inscrit précisément l'apprentissage des langues vivantes dans cette dimension et réaffirme le rôle fondamental du plurilinguisme et de la mobilité dans la construction d'une solide compétence interculturelle. Les mesures qu'il décline dans cette perspective font pleinement écho à celles du Plan Langues Vivantes, déployé à l'échelle nationale, tout en les adaptant aux spécificités des territoires, variés, de notre académie. Précocité, régularité, continuité de l'exposition aux langues et aux cultures étrangères constituent ainsi une garantie pour le développement d'une plus grande autonomie langagière et interculturelle.

Vous, professeurs de langues vivantes et de cultures étrangères et régionales, avez un rôle essentiel à jouer afin de faire vivre cet objectif, chacun à votre échelle. Nous vous invitons, pour ce faire, à vous saisir de chacun des temps forts de l'année scolaire qui permettent de mettre en lumière les langues vivantes et les cultures associées : la Journée européenne des langues (26 septembre 2021), la Journée franco-allemande (22 janvier 2022), la Semaine des langues vivantes (mai 2022)... Nous vous encourageons à vous saisir également des opportunités offertes dans le cadre de projets transversaux menés au sein de vos établissements et, plus largement, à l'échelle de leur territoire.

À ce titre, les langues vivantes trouveront toute leur place dans l'ensemble des projets qui pourront être mis en œuvre autour de la lecture, grande cause nationale, et au service du développement des compétences orales. Le rôle de l'apprentissage des langues dans le développement des compétences de compréhension, de l'accès au sens de documents de toute nature, lui-même au cœur de la construction de solides compétences d'expression, orales comme écrites, constitue, dans ce cadre, un précieux levier.

Cette démarche d'entraînement, en ce qu'elle permet aux élèves de mobiliser des stratégies, de développer et d'acquérir les connaissances, les capacités et les attitudes indispensables pour pouvoir ensuite agir de façon autonome face à une situation donnée, est indissociable de la question de l'évaluation des acquis. Au cœur de nombreux échanges en cette rentrée, en particulier au lycée général et technologique depuis l'annonce de la suppression des évaluations communes au profit du contrôle continu, dans notre discipline, dans le cadre du baccalauréat, cette question de l'évaluation n'est pas moins prégnante au lycée professionnel, où la transformation de la voie professionnelle aboutit à la mise en place des nouvelles modalités d'examen à compter de la session 2022 du baccalauréat professionnel.

Si certaines interrogations sont légitimes, c'est bien le projet d'évaluation que chaque lycée doit élaborer, dans la voie générale et technologique, qui sera le garant de la plus grande équité entre les élèves. Ce projet sera le fruit de réflexions menées entre toutes les disciplines et entre toutes les langues vivantes étrangères et régionales représentées au sein de chaque établissement. Nous serons présents aux côtés des chefs d'établissement, des équipes de langues et de vous-mêmes en particulier, pour accompagner et faire aboutir ces réflexions.

L'équité dans l'évaluation précisément, au même titre que l'association des élèves « performants » à d'autres qui le sont moins dans des tâches collectives et collaboratives, la reconnaissance de la spécificité de chacun dans un lieu où toute forme de discrimination est exclue, la neutralité, sont, par ailleurs, autant de pratiques qui sensibilisent les élèves aux valeurs de la République, et c'est en les expérimentant qu'ils peuvent se les approprier.

L'objectif premier de l'enseignement des langues vivantes, qui consiste à instaurer la communication dans un nouveau système linguistique en définissant et en établissant les règles de la prise de parole, de l'écoute de l'autre et de l'interaction, contribue par essence à mettre en pratique les règles de la vie en société, le respect de soi et de l'autre, les espaces et les limites de la liberté. Les règles de la classe initient ainsi aux règles de la société.

Car l'enjeu de la construction de la laïcité, en ce qu'elle repose « sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre » (article 9 de la Charte de la laïcité à l'École), est bien au centre de l'apprentissage des langues vivantes, qui, au-delà de sa visée communicative, indispensable, nous engage dans une dimension plus profonde : la connaissance de la culture et de l'histoire que véhiculent les langues étudiées.

Les langues vivantes étrangères permettent, en ce sens, d'appréhender des univers nouveaux, de se confronter à des mondes plus ou moins éloignés de son univers habituel et de trouver, dans l'écart et la différence, la ressemblance et la proximité avec sa propre culture, un enrichissement qui offre à chacune et à chacun la possibilité de se construire tout au long de sa vie. L'exploration culturelle mise en œuvre, qui peut s'inscrire dans des champs aussi variés que la littérature, les arts, l'histoire, la géographie, la politique, la sociologie, l'économie, les sciences, et se co-construire en lien avec l'ensemble des disciplines dans le cadre d'espaces de travail et de dispositifs dédiés¹, contribue ainsi, par les mises en relation qu'elle induit, à l'enrichissement tout à la fois de la langue et de la pensée, au développement de la sensibilité, de la curiosité, de la tolérance, de l'esprit critique et à la compréhension des grands enjeux de société et du monde professionnel, soit autant de facettes d'une citoyenneté éclairée.

Confiants dans votre engagement et votre action, qui pourront être soutenus et enrichis par une participation active aux divers dispositifs de formation proposés au Plan Académique de Formation (date limite d'inscription fixée au 4 octobre 2021) et par CANOPE, nous vous souhaitons une année scolaire riche de partage, d'échanges et de découvertes, auxquels nous prendrons bien sûr toute notre part.

Les inspecteurs de langues vivantes de l'académie de Nancy-Metz



- ✚ 26 septembre 2021 : Journée européenne des Langues
 - ✚ Du 14 au 16 octobre 2021 : #ErasmusDays
 - ✚ 09 décembre 2021 : Journée de la Laïcité
- ✚ Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 : Présidence française de l'Union européenne
 - ✚ 22 janvier 2022 : Journée franco-allemande et Nuit de la Lecture
 - ✚ Du 22 au 27 mars 2022 : Semaine de la presse
 - ✚ 21 mai 2022: journée mondiale de la diversité culturelle
 - ✚ Mai 2022 : Semaine des langues vivantes

LANGUES VIVANTES – LIENS UTILES

PORTAIL NATIONAL dédié aux langues vivantes pour enseigner, s'informer et se former :

<https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

SITE ACADEMIQUE DES LANGUES VIVANTES

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>

RELATIONS INTERNATIONALES

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)

<http://www.ac-nancy-metz.fr/relations-internationales-30033.kjsp?RH=WWW>

¹ Chef d'œuvre, co-intervention et modules de préparation à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle, dans la voie professionnelle ; enseignements pratiques interdisciplinaires, enseignement de langues et cultures européennes, au collège ; Grand oral, enseignement technologique en langue vivante et accompagnement personnalisé au lycée général et technologique, par exemple.

TraAM

Travaux Académiques Mutualisés

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/travaux-academiques-mutualises/>

PLAN LANGUES VIVANTES

<https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres>

PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Bulletin officiel n° 27 du 8 juillet 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo27/MENC2118652C.htm>

ECOLE – COLLEGE

LES PROGRAMMES

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE

Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834#socle_commun

Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4)

Bulletin officiel n° 31 du 30 juillet 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm>

Ressources d'accompagnement

<https://eduscol.education.fr/164/langues-vivantes-cycles-2-3-et-4>

Ev@lang

<https://eduscol.education.fr/2656/evalang-college>

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

LES PROGRAMMES

Enseignement commun et optionnel

Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019

Classe de Seconde

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/95/2/spe585_annexe1_1062952.pdf

Classes de Première et de Terminale

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/70/3/spe585_annexe2CORR_1063703.pdf

Ressources d'accompagnement

<https://eduscol.education.fr/1726/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-gt>

<https://eduscol.education.fr/2069/ressources-en-enseignement-technologique-en-langue-vivante-etlv-au-cycle-terminal-de-la-voie-technologique>

Enseignement de spécialité

<https://eduscol.education.fr/1684/programmes-et-ressources-en-langues-litteratures-et-cultures-etrangeres-et-regionales-voie-g>

LE BACCALAUREAT

Bulletin officiel n° 30 du 29 juillet 2021

Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité LLCER de la classe de terminale à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121272N.htm>

Bulletin officiel n° 31 du 26 août 2021

Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121395N.htm>

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes - années 2022 à 2027

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>

Évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm>

Évaluation spécifique de contrôle continu – SELO et DNL

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

Évaluations spécifiques – Sections binationales

Abibac

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

Bachibac

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>

Esabac

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>

Évaluations spécifiques de contrôle continu – Sections internationales

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>

Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121379N.htm>

LYCEE PROFESSIONNEL

LES PROGRAMMES

CAP et baccalauréat professionnel

Bulletin officiel spécial n° 5 du 11 avril 2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140803

Ressources d'accompagnement

<https://eduscol.education.fr/1773/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-professionnelle>

LES EXAMENS

CAP

Bulletin officiel n° 35 du 26 septembre 2019 (annexes V et VI)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1921757A.htm>

Grilles d'évaluation

Bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020 (annexes IV et V)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1921757A.htm>

Baccalauréat professionnel

Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2020 (annexes V et XI)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo30/MENE2015195A.htm>

Grilles d'évaluation

Bulletin officiel n° 28 du 15 juillet 2021 (annexes IV, V et VIII)

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/MENE2119707N.htm>

Unité facultative de mobilité et attestation MobilitéPro

Bulletin officiel n° 35 du 26 septembre 2019

CAP

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1916581A.htm>

Baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet des métiers d'art

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1909771A.htm>

Vadémécum 'Les mobilités internationales et européennes'

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/46/3/VM_Mobilitees_internationales_et_europeennes_1128463.pdf

BULLETIN OFFICIEL

Le bulletin officiel est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Pour **s'abonner au sommaire du BO** et le recevoir par mail :

<http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html>